



Direction de l'organisation des soins

Cellule autorisation

Affaire suivie par : CAM-SCIALESI, Cécile
Courriel : ars-paca-autorisations-sanit@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 83 61

Réf : DOS-1119-14192-D

Date : 26 novembre 2019

Objet : renouvellement de l'autorisation de l'activité de soins de suite et de réadaptation

HOPITAL LEON BERARD

FINESS EJ : 83 010 054 1
FINESS ET : 83 000 030 3

Le directeur général
de l'agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

à

Monsieur le directeur
de l'Association Varoise
Hôpital Léon Bérard
Avenue du Docteur Marcel Armanet

83400 HYERES

Par dépôt d'un dossier d'évaluation, vous avez sollicité le renouvellement de l'autorisation de l'activité de :

- soins de suite et de réadaptation polyvalents pour adultes sous la forme d'hospitalisation complète ;
- soins de suite et de réadaptation pour adultes avec mention de prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur sous la forme d'hospitalisation à temps complet ;
- soins de suite et de réadaptation pour adultes avec mention de prise en charge spécialisée des affections du système nerveux sous la forme d'hospitalisation à temps complet ;
- soins de suite et de réadaptation pour adultes avec mention de prise en charge spécialisée des brûlés sous la forme d'hospitalisation à temps complet ;
- soins de suite et de réadaptation pour adultes avec mention de prise en charge spécialisée des affections cardio-vasculaires sous la forme d'hospitalisation à temps complet,

sur le site de l'Hôpital Léon Bérard, avenue du Docteur Marcel Armanet, 83400 Hyères.

Cette activité de soins a fait l'objet d'un précédent renouvellement le 26 octobre 2015.



Par ailleurs, vous sollicitez également le renouvellement de l'autorisation de l'activité de :

- soins de suite et de réadaptation pour adultes avec mention de prise en charge spécialisée des affections cardio-vasculaires sous la forme d'hospitalisation à temps partiel de jour,

sur le site de l'Hôpital Léon Bérard, avenue du Docteur Marcel Armanet, 83400 Hyères.

Cette activité de soins a fait l'objet d'une autorisation en date du 6 août 2015 et d'une mise en œuvre le 25 janvier 2016.

Dans un souci d'uniformisation, et avec votre accord, un alignement des échéances concernant les dates de renouvellement de l'autorisation susmentionnée a été acté.

Je vous informe donc, qu'en application de l'alinéa 5 de l'article L.6122-10 du code de la santé publique, le renouvellement de cette autorisation sous ses différentes modalités prendra effet à compter du 26 octobre 2020 pour une durée de sept ans.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L.6122-10, je vous rappelle qu'il vous appartiendra de déposer un dossier d'évaluation au plus tard 14 mois avant la date d'échéance de votre autorisation soit le **26 août 2026**.

Copie : CPAM

Pour le directeur général et par délégation
le directeur adjoint de l'organisation des soins



Vincent UNAL